

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2024/113

Objet : Animation Pitchouns y Toros

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande présentée le 30/04/2024 par Mme Marie GESTA PERIN agissant pour le compte du CLUB TAURIN VICOIS en vue d'occuper le domaine public rue du 11 novembre, afin d'effectuer une animation dans le cadre des fêtes de Pentecôte ,

CONSIDÉRANT que pour la bon déroulement de l'animation, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : Mme Marie GESTA PERIN est autorisée à occuper le domaine public rue du 11 novembre, afin d'effectuer une animation dans le cadre des fêtes de Pentecôte le 15/05/2024.

Article 2 : La rue du 11 novembre pourra être fermée à la circulation de 13h30 à 16h00.

Article 3 : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La directrice générale, le responsable des services techniques et l'agent de surveillance de la voie publique de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 10 mai 2024

Le Maire
Barbara NETO

